DEL 24092020-16

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS: M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL (proc de B PERRUSSET), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHIER, , G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN (proc de S GENEST), JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER (proc de A CHARROUD), M CEYSSON (proc de A ROUSSET), B SOUCHE, F CHASSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice: 52 Présents: 43 Procurations: 6 Votants: 49 Absents: 3 Date de convocation: 18/09/2020

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents: P MAISONNEUVE, G DOZ et J LAFFONT

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

<u>Objet</u>: Demande de subvention auprès de la DETR 2020 et de « Pass-Territoires » 2021 pour le projet « Réaménagement du siège de la CC du Bassin d'Aubenas ».

Par délibération du 17 décembre 2019, le Conseil communautaire a autorisé le président à signer la convention d'occupation des locaux administratifs du bâtiment sis 16 route de la Manufacture Royale à Ucel, l'ensemble de ces locaux constituant le siège social de la CCBA.

Bien que déjà à usage administratif, les locaux mis à notre disposition par la commune d'Ucel nécessitent d'être aménagés en considération des besoins de la CCBA et dans le cadre d'une cohérence de projet portant sur l'ensemble du bâtiment.

C'est la raison pour laquelle par décision 2020-02 du 5/02/2020 dont il a été rendu compte en séance du 20/02/2020, a été engagée une étude de maitrise d'œuvre en vue de la réalisation des travaux de réaménagement des locaux du siège.

#### Description succincte de l'opération

Le siège administratif de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, se situe dans un bâtiment de trois niveaux appartenant à la commune d'Ucel. Actuellement la CCBA occupe le 2ème niveau et une partie du 1er niveau de ce bâtiment. La seconde partie du 1er niveau était occupé par la mairie d'Ucel mais suite au déménagement de la mairie, la CCBA a récupéré ces locaux.

La CCBA est locataire des locaux (1er - 2nd niveaux et RDC hors espace de la bibliothèque municipale). Il est prévu au bail l'autorisation au locataire de réaliser des travaux.

L'opération projetée vise à réaménager l'ensemble du 1er niveau et quelques bureaux du 2ème niveau afin d'améliorer les conditions d'accueil du public, d'optimiser le fonctionnement des différents services et les conditions de travail du personnel.

Actuellement dans ce bâtiment, la disposition des espaces ne favorise pas une utilisation idéale. Il est nécessaire d'organiser et d'améliorer l'agencement des locaux.

Le peu de lumière naturelle à l'intérieur des bureaux, notamment au 1er niveau est à travailler pour augmenter le confort des agents.

La valorisation des accès et de l'accueil à l'attention des Personnes à Mobilité Réduite est indispensable, ainsi que la mise en place d'un contrôle d'accès au bâtiment ;

La ventilation des locaux n'existe actuellement pas et doit être prévue.

Accusé de réception en préfecture 007-200073245-20200924-DEL24092020-16-DE

Date de télétransmission : 29/09/2020 Date de réception préfecture : 29/09/2020 Planning prévisionnel:

Phase	Délais	
DIA	Février 2020	
Avant-Projet Sommaire – APS	Mars 2020	
Avant-Projet Détaillé – APD	Septembre 2020	
PRO /Autorisation d'urbanisme	Octobre 2020	
Lancement des marchés de travaux et attribution des marchés	Novembre 2020	
Travaux	Décembre 2020 à Mars 2021	

## Plan prévisionnel de financement :

Le coût global de l'opération est estimé à 349 350 € HT.

## Dépenses prévisionnelles :

Désignation	Description	en € HT
Études de Maitrise d'œuvre	Honoraires et CSPS	10 800,00
Contrôle Technique		4 540,00
CSPS		1 660,00
Diagnostic plomberie		2 050,00
Raccordement fibre et téléphonie		15 000,00
Travaux	réaménagement des espaces du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> étage du bâtiment: tous corps d'état, redistribution des espaces, mise aux normes accessibilité, travaux d'économie d'énergie.	285 300,00
Mobilier	*	30 000, 00
TOTAL		349 350,00

#### Recettes prévisionnelles :

Partenaires	Subventions	en € HT
État	DETR 2020	95 805,00
Département de l'Ardèche	Pass Territoires	22 500,00
CCBA	Autofinancement	231 045,00
TOTAL		349 350,00

# Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Approuver le lancement de l'opération et le plan de financement prévisionnel pour le réaménagement du siège de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas ;
- Solliciter l'engagement anticipé de l'opération ;
- Solliciter de l'État une subvention au titre de la DETR 2020 à hauteur de 95 805 €;
- Solliciter auprès du Département de l'Ardèche une subvention au titre de « Pass' Territoires » 2021 à hauteur de 22 500 € ;
- Autoriser le Président à solliciter tout autre financement mobilisable sur ce projet ;
- Autoriser le Président à lancer une consultation des entreprises en procédure adaptée dans le cadre de la passation d'un marché de travaux, et de l'autoriser à signer les contrats correspondants;
- Autoriser le Président à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires ;
- Autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 25 septembre 2020 de Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture 007-200073245-20200924-DEL24092020-16-DE

Date de télétransmission : 29/09/2020 Date de réception préfecture : 29/09/2020